Résolution sur l'avenir de la dimension septentrionale

2005/2638(RSP) - 16/11/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a approuvé par 634 voix pour, 17 contre et 18 abstentions, une résolution commune portant sur la dimension septentrionale de l'Union et dans laquelle il se prononce pour une **plus grande visibilité** de cette politique et un renforcement de ses objectifs. Il demande à la Commission, ainsi qu'à l'actuelle et à la future Présidence, de veiller à la poursuite fructueuse des négociations en cours sur l'avenir de la dimension septentrionale ainsi qu'à l'élaboration d'une approche globale dans le politique septentrionale, à laquelle, il souhaite vivement être associé.

Le Parlement estime que cette politique devrait couvrir la région de la mer Baltique et la région de la mer de Barents ainsi que la région arctique dans son ensemble. Il rappelle le statut spécial de la Russie en tant que partenaire majeur, dans ce contexte, tout en soulignant le rôle important de l'Islande et de la Norvège, mais aussi des régions arctiques du Canada et des États-Unis.

Le Parlement souligne en particulier l'importance d'associer pleinement les voisins du nord à la nouvelle politique de voisinage et de partenariat et estime que cette politique doit être dotée de moyens suffisants, afin d'envisager de nouveaux partenariats dans des domaines tels que les transports, la logistique, l'énergie et la culture, mais aussi, le social et la santé. En conséquence, le Parlement demande la possibilité de prévoir une **ligne budgétaire spécifique pour la dimension septentrionale** et la mise en évidence de tous les travaux des directions générales de la Commission, dans ce contexte.

Réitérant ses demandes antérieures en la matière, le Parlement demande à la Commission des propositions concrètes en vue de la création d'un Forum de la dimension septentrionale qu'il serait d'accord d'abriter en son sein, dans un premier temps. Ce Forum permettrait de donner la parole aux populations indigènes de la région.

Le Parlement demande également à la Commission d'inclure dans sa future proposition relative à la dimension septentrionale une stratégie distincte concernant la mer Baltique, de façon à renforcer la coopération entre les pays riverains de cette dernière, de tirer pleinement profit du récent élargissement de l'Union et de relier fermement les infrastructures à celles des autres États membres de l'Union. Cette stratégie devrait porter principalement sur les politiques internes de l'Union, alors que la coopération avec la Russie devrait relever des politiques extérieures de l'Union.

Le Parlement demande le renforcement de la coordination entre l'Union, le Conseil arctique, le Conseil des États de la mer Baltique, le Conseil nordique, le Conseil euro-arctique de la mer de Barents ainsi que d'autres organismes traitant de la coopération dans les régions septentrionales, en appelant la Commission à s'investir plus activement à leurs réunions.

Il soutient la Commission et le Conseil dans leurs efforts visant à associer pleinement la Russie aux politiques menées dans le cadre de la dimension septentrionale, mais souligne qu'il convient d'appliquer une stratégie propre à la Russie dans le cadre d'une solidarité pleine et entière entre tous les États membres. De même, il insiste sur la nécessité de s'engager pleinement avec la Norvège et l'Islande dans les domaines du développement maritime et de l'énergie et se félicite, dans ce contexte, de la publication du Livre blanc sur le Grand Nord. Le Parlement rappelle également les grands projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie et des transports dans la mer Baltique et insiste pour que ces derniers tiennent compte des intérêts légitimes des États membres en matière de sécurité et d'environnement.

Enfin, le Parlement, rappelle à la Commission la prochaine Année polaire internationale 2007-2008 et lui demande de saisir cette occasion pour prendre de nouvelles initiatives conjointement avec les partenaires arctiques, notamment le Canada et les États-Unis, en particulier en vue de l'élaboration d'une "Charte pour la gouvernance arctique ».